

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2221

6 octobre 2007

SOMMAIRE

Alpetex International S.A.	106564	GJK Investments S.A.	106568
Apollo Zlicin Holding S.à r.l.	106587	Hesope S.A.	106576
Arbel International Holding S.A.	106577	H.R.K.S. S.A.	106566
Bauplanex S.à r.l.	106575	Immobilière Pirrotte S.A.	106566
Calgis Invest S.A.	106576	Internationale Assoziation der Produzenten superharter Werkstoffe a.s.b.l.	106572
Capella S.A.	106565	Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.	106594
Carmarguen Finance S.A.	106564	Irrus S.à r.l.	106571
Catering Concept S.A.	106568	Jiguga S.A.	106569
CEB Holding S.A.	106565	Kiba S.A.	106569
Cemex Capital Investments S.à r.l.	106562	KR Real Estate Corporation S.à r.l.	106577
Chablis S.A.	106608	La Badiane Sàrl	106578
Clinique La Prairie Research S.A.	106566	Limon S.A.	106603
Coparfin	106575	Mirta International S.A.	106562
Delfin S.à r.l.	106607	Multiplex Developments 1 Luxembourg S.à r.l.	106595
Dreadnought International Limited S.à r.l.	106569	Notam S.A.	106578
EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l.	106571	Pfizer Participations S.à r.l.	106563
ECM Real Estate Investments A.G.	106563	Property Partners Residential S.A.	106565
ECM Regions CZ S.à r.l.	106570	Russia International Card Finance S.A. ...	106562
Ecoissaise Property S.A.	106570	SA.BA.FI. Participations S.A.	106563
Effequatro S.A.	106567	Sama-International S.A.	106574
EG Immo S.A.	106578	Scheme Lux S.à r.l.	106575
E.I.I.G. SA	106608	S.C Trans S.à r.l.	106573
Estates S.A.	106564	sitGate Luxembourg S.A.	106576
Felgen Constructions S.A.	106567	Smithers S.à r.l.	106568
Fiduciaire Vic. Collé & Associés S.à r.l. ..	106572	Trila Holding S. à r. l.	106587
Financière Daunou 16 S.à r.l.	106579	Vanksen Group S.A.	106607
Formica Luxembourg Subholding II	106574	Velada Holding S.A.	106562
Fri-el International Holding S.A.	106570	Wolf Capital S.à r.l.	106573
Froheld A.G.	106567		

Velada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 75.145.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108122/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03152. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Russia International Card Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.464.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007108098/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03515. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Mirta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108574/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01856. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Cemex Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 115.772.340,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 96.895.

Le siège social de l'associé unique de la Société, la société CEMEX LUXEMBOUG HOLDINGS Sarl a été transféré, avec effet au 2 août 2007, du L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107982/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02373. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pfizer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.770.

—
EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2007, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Mr Tom Brenner, avec effet au 31 juillet 2007, et de nommer Mr Andre Petrunoff comme administrateur en remplacement de Mr Tom Brenner, avec effet le même jour et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 et approuvera les comptes de l'année 2009.

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 31 juillet 2007:

- Camilla Uden, née à Göteborg (Suède), le 6 mars 1964, résidant à Apt 9 Embassy Court, Prince of Wales Terrace, Dublin 4, République d'Irlande,

- Carl Hill, né à Stockport (UK), le 13 novembre 1957, demeurant professionnellement à 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- André Petrunoff, né à New York State (USA), le 13 avril 1962, demeurant à 150 East 42nd Street, New York, NY 10017-57555, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER PARTICIPATIONS Sàrl

BONN SCHMITT STEICHEN (Signature)

Référence de publication: 2007107977/275/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107960/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

SA.BA.FI. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 85.593.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007107727/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03023. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Carmarguen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.705.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 24 août 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

- Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510;

- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510;

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007108002/5878/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02316. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Alpetex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.140.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108118/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03139. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107950/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CEB Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 37.273.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107937/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Capella S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 24.546.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107938/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Property Partners Residential S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 115.288.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107881/7186/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04204. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Immobilière Pirrotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 36.923.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107880/6542/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04209. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Clinique La Prairie Research S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 27.016.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107933/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

H.R.K.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 70.607.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107963/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Effequatro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.608.

Par décision du Conseil d'Administration du 9 août 2007 de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur;
- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, sa mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.
- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Christophe Velle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007107989/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Frohfeld A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 23.200.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107942/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Felgen Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 40.877.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Felgen.

Référence de publication: 2007107877/3298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04261. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Catering Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 96.189.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107879/5676/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04192. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

GJK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.561.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107944/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01651. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Smithers S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 127.865.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 20 juin 2007

En vertu de l'acte de transfert daté du 20 juin 2007, JPMorgan GEOP FUND (GP) Ltd., a transféré l'intégralité de ses parts sociales - soit cent parts sociales - à JPMorgan GREATER EUROPE OPPORTUNISTIC PROPERTY FUND (B) L.P., société régie par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edingburgh, EH3 9WJ, Ecosse immatriculée n ° 6095.

Ainsi, les cents parts sociales de la Société appartiennent désormais à JPMorgan GREATER EUROPE OPPORTUNISTIC PROPERTY FUND (B) L.P., sus-mentionnée.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007107853/8037/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Kiba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 62.046.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

- Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510;
- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510;
- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510;

Il résulte en outre que le commissaire suivant a été nommé en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl:
- MAYFAIR TRUST Sàrl, ayant son siège social 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007108011/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Dreadnought International Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 86.178.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108114/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03122. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Jiguga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 34.022.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour JIGUGA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007108006/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Ecoisaise Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.223.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107957/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

ECM Regions CZ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.308.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107958/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01545. - Reçu 148 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Fri-el International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 113.985.

—
Réunion du conseil d'administration au siège social le 7 août 2007

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Santoiemma de sa fonction d'administrateur.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur avec effet au 7 août 2007, Madame Emanuela Corvasce née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri - L1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRI-EL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007107988/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.377.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 23 juillet 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 juillet que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. L'associé unique a décidé d'accepter la démission de KARIAN S.à r.l. en tant que gérant A de la société, avec effet immédiat.

2. L'associé unique a décidé de nommer aux fonctions de gérants A de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David King, Fund Manager, demeurant professionnellement au 7, Newgate Street à EC1A 7NX, Londres, Angleterre

- Monsieur Michaël Kidd, Finance and operations Executive, demeurant au 28, rue Puert à L-5433 Niederanven, Luxembourg.

A ce jour, le conseil de gérance de la société se compose de:

Gérants A:

- Monsieur David King,

- Monsieur Michaël Kidd

Gérant B:

- DOMELS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007107979/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Irrus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 117.113.

—
Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui a été tenue en date du 14 août 2007 à 15.00 heures, que les décisions suivantes ont été prises:

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires accepte la démission en tant que Gérant «A» de la Société de Monsieur Wolfgang Helmut Heinrich et de Monsieur Alexander Semenovitch Belenkiy avec effet le 14 août 2007.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de nommer Monsieur Marek Eugene Forysiak, domicilié à: 22, Pereulok Voznesensky, 125009 Moscou, Russie en tant que Gérant «A» de la Société avec effet le 14 août 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en 2008 et Monsieur Alexey Levchenko, domicilié à: 14, Kozhevnikeskaya str., 115114 Moscou, Russie en tant que Gérant «A» de la Société avec effet le 14 août 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en 2008.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour IRRUS S.à r.l

B. Lund

Référence de publication: 2007107862/3616/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Internationale Assoziation der Produzenten superharter Werkstoffe a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg F 1.107.

—

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 27. Juli 2007

Beschlüsse:

1. Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt die Auflösung der Gesellschaft zum 31. Juli 2007.
2. Zum Liquidator der Gesellschaft wird Herr Vladislav Reger bestellt.
3. Die Abmeldung der Gesellschaft bei der Mehrwert-Steuerverwaltung und beim Handelsregister sind zu veranlassen.
4. Das Konto der Gesellschaft bei der Bank ist zu schließen.
5. Sollte nach Begleichung aller Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein Restvermögen bleiben, wird dieses Vermögen der Gesellschaft HILFE FÜR KREBSKRANKE KINDER gespendet.
6. Sollten Verbindlichkeiten unbeglichen bleiben, haften alle ehemaligen Mitglieder der Gesellschaft gleichermaßen solidarisch gesamtschuldnerisch und begleichen diese Verbindlichkeiten.
7. Nach Abschluss der Liquidation sind die Gesellschaftsunterlagen an die Gesellschaft LUX DIAMOND TECHNOLOGIES s.a. zu übergeben und durch diese über die gesetzlich vorgeschriebene Zeit aufzubewahren.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ABAKUS SERVICE s.a.

Unterschrift

Référence de publication: 2007107973/2323/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Fiduciaire Vic. Collé & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 27.889.

—

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 28 juin 2007, enregistré à Luxembourg, en date du 6 juillet 2007, référence: LSO-CG02566, que:

Le capital de la société FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES S.à r.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Philippe Monet, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 25, rue de la Côte 600 parts
- Total: six cents parts sociales 600 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 28 juin 2007 la démission:
- de Monsieur Victor Collé, demeurant à L-5341 Moutfort, 5, am Ledenberg, de sa fonction de gérant technique de la prédite société.
- de Madame De Zorzi Gioconda, demeurant à L-3258 Bettembourg, 93, rue Fernand Mertens, de sa fonction de gérante administrative de la prédite société.
- de Madame Mariette Pulli, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 78, route de Dudelange.
- de nommer à compter du 28 juin 2007 pour une durée indéterminée:
- dans la fonction de gérant unique: Monsieur Philippe Monet, prédit.
- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2007.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007107349/203/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

S.C Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 40, avenue d'Oberkorn.
R.C.S. Luxembourg B 129.838.

EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 26 juillet 2007, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, LSO-CH01431, que l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé a décidé:

- De révoquer à compter du 26 juillet 2007, Madame Julia Maura Sabino Dos Santos, ouvrière, demeurant à L-4640 Differdange, 40 avenue d'Oberkorn, de sa fonction de gérante technique de la prédite société.
- De nommer à compter du 26 juillet 2007 pour une durée indéterminée, dans la fonction de gérant technique: Monsieur Philippe Guidon, demeurant à B-6630 Martelange, 5, rue de la Forêt.
- Il a été précisé que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 2007.

Pour le notaire BIEL
Mlle Muhovic

Référence de publication: 2007107350/203/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Wolf Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.303.

Il se dégage d'une assemblée générale extraordinaire signée en date du 13 juin 2007 par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC/2007/13150 au droit de douze euros (12,- EUR), que l'associée unique a décidé d'instaurer deux catégories de gérants. Le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

Sont nommés gérants de catégorie A:

- Monsieur Massimo Armanini, né à Mantova (Italie) le 10 octobre 1961, demeurant à Londres, 8, Pembroke Mews - W86ER, Angleterre.
- Monsieur Silvio Scaglia, né à Lucerna (Italie) le 14 octobre 1958, demeurant à Londres, 20, Curzon Steet - W1J7TD, Angleterre.

Sont nommés gérants de catégorie B:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- Madame Helena Di Vito, employée privée, née à B-Messancy le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

La société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour extrait conforme
M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007107352/5770/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Formica Luxembourg Subholding II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.717.850,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.938.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 2 juillet 2007 de la société FORMICA LUXEMBOURG SUBHOLDING II S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 2 juillet 2007:

Monsieur David Kenrick Worley, né le 22 avril 1953 à Whangarei, Nouvelle-Zélande demeurant à UN 4, 77 Caroline Street, South Yarra, VIC 3141, Australie en qualité de Gérant A de la société.

Monsieur Frank Adams Riddick III, né le 1^{er} décembre 1956 à Georgia, Etats-Unis demeurant à 3224 Centenary Avenue, Dallas, TX 75225, Etats-Unis, en qualité de Gérant A de la société.

Monsieur Willem Jan Roest, né le 31 décembre 1947 à Gorinchem, Pays-Bas demeurant à 2 Sylvia Road, St Heliers, Auckland, Nouvelle-Zélande en qualité de Gérant A de la société.

Madame Pamela Valasuo, né le 26 mai 1975 à Porvoo, Finlande demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission des Gérants suivants:

Monsieur Robert Davenport, né le 20 juin 1966 à California, Etats-Unis demeurant à 11812 San Vincente Boulevard, Suite 300, CA 90049 Los Angeles, Etats-Unis en qualité de Gérant A de la société.

Monsieur Rickardo Francis, né le 20 juillet 1975 à Kingston, Jamaica demeurant à 299 Park Avenue, Floors 21-23, NY 10171 New York, Etats-Unis en qualité de Gérant A de la société.

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 20 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Valasuo

Gérant B

Référence de publication: 2007107334/683/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06253. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Sama-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.988.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 21 juin 2007

Première résolution

Madame Antoinette Gregoir, née le 12 août 1931 à Awirs / Belgique, demeurant à 15, Place J. Lange, B-4400 Ivoz-Ramet, est remplacée en sa qualité d'administrateur par Monsieur Marcin Wojciech Bielawski, né le 24 avril 1972 à Krakow / Pologne, demeurant à UL. Majora, 28 m.6, 31-422 Krakow / Pologne, et ce avec effet au 21 juin 2007.

Deuxième résolution

La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, R.C.S. Luxembourg B 107.117, est remplacée en sa qualité de commissaire aux comptes par la société HMS FIDUCIAIRE s.à r.l. avec siège social à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 121.989, et ce avec effet au 21 juin 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 21 juin 2007.

Les membres du bureau

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007107365/3220/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Coparfin, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 47.480.

Lors de la réunion du 9 mai 2007, le Conseil d'administration a décidé de nommer conformément à l'article 7 des statuts, pour l'exercice 2007

Président: M. François Steil, Administrateur
Vice Président: M. Umberto Trbaldo Togna, Administrateur
Secrétaire: M. Jean Bodoni, Administrateur

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2007, les mandats des Administrateurs M. François Steil, Président, M. Umberto Trbaldo Togna, Vice-Président, M. Jean Bodoni, Secrétaire, M. Pierandrea Dosi Delfini et M. Fernando Zari ainsi que celui du Commissaire aux comptes MAZARS ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour COPARFIN, Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / L. Heck
Vice-President / -

Référence de publication: 2007107325/1017/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06927. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Scheme Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 117.532.

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 10 août 2007 entre Monsieur Carlos Mallo, avec adresse professionnelle au 10 Plaza del Marques de Salamanca, 28006 Madrid, Espagne et Monsieur Federico Saruggia, avec adresse professionnelle à Via San Paolo 10, 20121 Milan, Italie, que Monsieur Carlos Mallo a cédé les 15 parts sociales qu'il détenait dans SCHEME LUX S.à r.l. à Monsieur Federico Saruggia avec effet au 10 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHEME LUX S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007107335/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Bauplanex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 69.323.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 août 2007.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007107512/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

sitGate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.833.

—
Auszug aus dem Beschluss des Vorstandes vom 6. August 2007

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 1. September 2007 von L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, nach L-1660 Luxembourg, 72, Grand-Rue verlegt.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2007107508/607/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Hesope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 115.710.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration tenue en date du 21 août 2007 à Luxembourg

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} septembre 2007 d'ancien-
nement 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 août 2007.

HESOPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107513/1276/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Calgis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.839.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2007

- Les mandats d'Administrateur de Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, administrateurs, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur en remplacement de la société LOUV Sàrl. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

CALGIS INVEST S.A.

A. Vigneron / I. Schul

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007107995/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Arbel International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.797.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107315, nommée administrateur en date du 7 février 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107316, nommée administrateur en date du 7 février 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89272, nommée administrateur en date du 7 février 2006, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

ARBEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

L. Mostade / A. Renard

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007107991/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02627. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

KR Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.219.

—
EXTRAIT

Il ressort des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 18 juin 2007 que les actionnaires:

- Acceptent la démission de BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L- 2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507, en tant que gérant de la Société.

- Décident de nommer avec effet immédiat RUBIN S.à r.l., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.507, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Il ressort des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 21 juin 2007 que le siège social de la Société est transféré du 4, rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet en date du 18 juin 2007.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107510/556/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Notam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 113.823.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 1^{er} juillet 2007, que:

- Les démissions des fonctions d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, de Monsieur Dan Epps, comptable, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, de Monsieur Galowich Max, juriste, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Les nominations aux fonctions d'administrateur de Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, de Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, de Mademoiselle Marie-Anne Bos, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

- La démission de la fonction de commissaire aux comptes, la société LUX-AUDIT S.A. ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- La nomination de la fonction de commissaire aux comptes, la société DMS & ASSOCIES S.à.r.l., ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo;

- Le transfert du siège social de la société au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxembourg le 6 août 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007107507/1321/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

La Badiane Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.623.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107861/824/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02691. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

EG Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 66.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007107739/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03012. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Financière Daunou 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.203.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-five of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.-. PAI EUROPE IV - A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2.-. PAI EUROPE IV - B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3.-. PAI EUROPE IV - B5 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4.-. PAI EUROPE IV - B6 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5.-. PAI EUROPE IV - B7 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6.-. PAI EUROPE IV - C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7.-. PAI EUROPE IV - C2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

8.-. PAI EUROPE IV - D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

9.-. PAI EUROPE IV - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's name is FINANCIERE DAUNOU 16 S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation,

contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by two or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

All acts binding the Company must be signed by the joint signature of any two Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this appointee's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his appointment.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Settlement of disputes

Art. 21. The partners aim to cooperate in order to develop the Company in compliance with its purpose and its present articles of incorporation. If a decision, however, which is necessary for the implementation of the Company's purpose and for its development, cannot be taken by the managers or by the partners after two consecutive meetings, thus preventing the Company from working efficiently and developing itself, the question concerned shall be submitted to a third person chosen by mutual agreement between the managers or the partners. This third person shall endeavour then to find a mutually acceptable solution.

Should (i) the partners or managers fail to choose a third person by mutual agreement within a period of thirty (30) days reckoning from the day when the blockage became evident or (ii) the nominated third person fail to settle the blockage situation of the Company within a period of thirty (30) days following the day when the matter was referred to him, the managers and the partners shall be entitled to take the initiative of appointing an ad hoc proxy for taking the required business decisions or settling the dispute. This proxy shall be nominated by the Tribunal d'arrondissement de Luxembourg (district court of Luxembourg) at the request of the prosecuting part in order to take the necessary decision in pursuance of the purpose of the Company.

The decision taken by the third person or the ad hoc proxy shall be binding on the managers and the partners who shall implement it together.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares	EUR
1.- PAI EUROPE IV-A FCPR	56	1,400.-
2.- PAI EUROPE IV-B FCPR	198	4,950.-
3.- PAI EUROPE IV-B5 FCPR	4	100.-
4.- PAI EUROPE IV-B6 FCPR	99	2,475.-
5.- PAI EUROPE IV-B7 FCPR	4	100.-
6.- PAI EUROPE IV-C FCPR	72	1,800.-
7.- PAI EUROPE IV-C2 FCPR	37	925.-
8.- PAI EUROPE IV-D FCPR	23	575.-
9.- PAI EUROPE IV-D2 FCPR	7	175.-
Total:	500	12,500.-

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company FINANCIERE DAUNOU 16 S.à. r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,500.- euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration
 - Mr Patrick Mouterde, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
 - Mr Dominique Mégret, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
 - Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PAI EUROPE IV - A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2.- PAI EUROPE IV - B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3.- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4.- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5.- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6.- PAI EUROPE IV - C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

7.- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

8.- PAI EUROPE IV - D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

9.- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera FINANCIERE DAUNOU 16 S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de

toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. Le conseil de gérance est composé d'au moins deux gérants.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ce candidat retenu, la durée de sa nomination ainsi que toutes autres conditions de sa nomination.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Règlement des litiges

Art. 21. L'objectif des associés est de coopérer pour développer la Société dans le respect de l'objet social et des présents statuts. Si toutefois une décision nécessaire à la mise en oeuvre de l'objet social et au développement de la Société ne pouvait être prise par les gérants, ou par les associés à l'issue de deux assemblées successives, empêchant ainsi le bon fonctionnement et le développement de la Société, la question sera soumise à un tiers choisi d'un commun accord entre les gérants ou les associés, qui s'efforcera de trouver une solution mutuellement acceptable.

Pour le cas où (i) les associés ou les gérants ne parviendraient pas à choisir un tiers d'un commun accord dans un délai de trente (30) jours à compter de la manifestation du blocage ou (ii) le tiers désigné ne parviendrait pas à résoudre la situation de blocage de la Société dans un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle il aurait été saisi, les gérants et les associés ou un associé pourra prendre l'initiative de faire désigner un mandataire ad hoc aux fins de prises des décisions nécessaires à la poursuite de l'activité ou au règlement du différend. Ce mandataire sera nommé par le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, afin de prendre la décision nécessaire à la poursuite de l'objet social.

La décision prise par le tiers ou le mandataire ad hoc s'imposera aux gérants et aux associés qui devront, ensemble, la mettre en oeuvre.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales	EUR
1.- PAI EUROPE IV-A FCPR	56	1.400,-
2.- PAI EUROPE IV-B FCPR	198	4.950,-
3.- PAI EUROPE IV-B5 FCPR	4	100,-
4.- PAI EUROPE IV-B6 FCPR	99	2.475,-
5.- PAI EUROPE IV-B7 FCPR	4	100,-
6.- PAI EUROPE IV-C FCPR	72	1.800,-
7.- PAI EUROPE IV-C2 FCPR	37	925,-
8.- PAI EUROPE IV-D FCPR	23	575,-
9.- PAI EUROPE IV-D2 FCPR	7	175,-
Total:	500	12.500,-

Toutes les parts social ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société FINANCIERE DAUNOU 16 S.à. r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.500,- euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick Mouterde, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.
- Monsieur Dominique Mégret, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.
- Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Monsieur Dominique Robyns, avec une adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20228. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105909/211/445.

(070120416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Apollo Zlicin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.113.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 février 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé en date du 20 février 2007, de démissionner Mr. Hans Van de Sanden, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007105968/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Trila Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.237.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Diyor Yakubov, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TRILA HOLDING S. à r. l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or

by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Diyor Yakubov, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TRILA HOLDING S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des

acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: D. Yakubov, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, LAC/2007/15041. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007105899/202/403.

(070120930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Iron Mountain Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 260.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.498.

EXTRAIT

Lors des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 29 août 2007, il a été décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 29 août 2007 de Monsieur Bruno Bagnouls, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de sa fonction de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

T. Schmitt.

Référence de publication: 2007106251/2134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Multiplex Developments 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.227.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the third day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

duly represented by Mrs Tulay Sonmez, lawyer, with professional address at Luxembourg,
pursuant to a proxy given in Luxembourg on August 2, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present Articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. Where the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be it as a general partner, manager, director or otherwise.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations

or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

II. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one (1) or not more than five (5) managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner (s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which shall be composed of at least one (1) A manager and one (1) B manager. The board of managers may appoint a chairman among its members.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by at least one (1) A manager and one (1) B manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of the chairman or any two managers at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall in no event meet less frequently than once in every quarter. The chairman will preside at all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least one (1) A manager and one (1) B manager, are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, including the vote of at least one (1) A manager and one (1) B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of at least one (1) A manager and one (1) B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st July of each year and end on the 30th of June of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The inventory and balance sheet are submitted to the partners for approval within the first six months after the end of the accounting year.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is

allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30th June 2008.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing, MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe to five hundred (500) shares representing the entire share capital of the Company and to pay them up by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, which, for the avoidance of doubt, shall include any assets and/or liabilities which may be discovered later. The assets and liabilities so contributed represent a net contribution in kind in an aggregate amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) of which (i) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are allocated to the share capital of the Company; (ii) one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-) is allocated to the legal reserve account, and (iii) the surplus amounting to one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-) is transferred to a share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on August 3, 2007 by MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

«- all assets and liabilities of MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. are shown on the attached certified balance sheet as of August 3, 2007;

- based on generally accepted accounting principles the net worth of MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. per the attached balance sheet as of August 3, 2007 is estimated to be fifteen thousand euro (EUR 15,000.-);

- no impediments, nor legal or contractual, to the transfer of such assets and liabilities to the Company exist; and

- all formalities to transfer all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Said valuation certificate and certified balance sheet referred to above, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Estimate

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (1,750.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at four (4).

2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Jayne McGivern, chief executive of MULTIPLEX DEVELOPMENTS UK, born on December 2, 1960 in Northalerton, North Yorkshire, residing at 25 Courtnell Street, London W2 5BU England; and

- Mr Dennis O'Regan, managing director of DEVELOPMENTS AUSTRALIA, born on October 6, 1962 in Sydney, residing at Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australia.

The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Bart Zech, lawyer, born on 5 September 1969 in Putten, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr Frank Walenta, lawyer, born on 2 February 1972 in Geneva, Switzerland, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Tulay Sonmez, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 août 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la

création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personne ou entreprise, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autre.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société du groupe. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.4. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un (1) mais pas plus de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé au moins d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres.

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand, ad nutum (sans motif).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par au moins un gérant A et un gérant B de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance devra dans tous les cas se réunir au moins une fois tous les trois mois. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration sera donnée par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix, y compris la voix d'au moins un gérant A et un gérant B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et un gérant B ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des

valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2008.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. préqualifiée et représentée comme ci-dessus mentionné, déclare avoir souscrit les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société et les avoir entièrement libérées par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs, y compris afin d'éviter tout doute tous avoirs et/ou passifs qui pourront être découverts ultérieurement. Les actifs et passifs ainsi apportés représentent un apport en nature d'une valeur totale nette de quinze mille euros (EUR 15.000,-) dont (i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont affectés au capital social de la Société; (ii) mille deux cent cinquante euro (EUR 1.250,-) sont affectés au compte de réserve légale et (iii) la différence, évaluée à mille deux cent cinquante euro (EUR 1.250,-) est transférée au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré le 3 août 2007 par MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. qu'à la date de ce certificat:

- tous les actifs et passifs de MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté du 3 août 2007;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. selon le bilan intérimaire daté du 3 août 2007 est évaluée à quinze mille euros (EUR 15.000,-);
- il n'existe aucune empêchement, ni légal, ni contractuel, au transfert de propriété de ces actifs et passifs à la Société; et
- toutes les formalités pour le transfert juridique de ces actifs et passifs à la Société ont été accomplies par MULTIPLEX DEVELOPMENTS 1 LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.»

Ledit certificat et bilan intérimaire dont référence est faite ci-dessus, après signature ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

106603

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Jayne McGivern, directeur général de MULTIPLEX DEVELOPMENTS UK, née le 2 décembre 1960 à Northallerton, North Yorkshire, de résidence au 25 Courtnell Street, London W2 5BU England; et
 - Monsieur Dennis O'Regan, directeur général de Developments Australia, né le 6 octobre 1962 à Sydney, de résidence à Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australie.

Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- et
- Monsieur Frank Walenta, juriste, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Sonmez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22065. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007106195/220/470.

(070120743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Limon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.253.

—

STATUTS

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) La société de droit C.M.C. INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Pelican Drive, 5 Columbus Centre, Nerine Chambers, (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Madame Sylvie Theisen, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration générale.

2) La société de droit MENSTON CONSULTANTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Pelican Drive, 5 Columbus Centre, Nerine Chambers, (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par ses deux administrateurs, savoir:

- Madame Sylvie Theisen, consultante, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, et

- Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de LIMON S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves disponibles;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 2 août 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles.

Cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification

ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1) La société de droit C.M.C. INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Pelican Drive, 5 Columbus Centre, Nerine Chambers, (Iles Vierges Britanniques), trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2) La société de droit MENSTON CONSULTANTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Pelican Drive, 5 Columbus Centre, Nerine Chambers, (Iles Vierges Britanniques), deux actions	2
Total: trois mille cents actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Sylvie Theisen, consultante, née à Luxembourg, le 22 juin 1958, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, présidente au conseil d'administration;

b) Madame Eliane Irthum, employée privée, née à Pétange, le 16 juin 1961, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri;

c) Madame Caterina Scotti, diplômée en sciences statistiques, née à Rome, (Italie), le 6 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.à r.l., en abrégé E.F.L. S.à r.l., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

- 5.- Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Sylvie Theisen, préqualifiée, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, E. Irthum, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2007, Relation GRE/2007/3616. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007106421/231/187.

(070121260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Delfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 520.929.950,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106653/242/13.

(070121519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Vanksen Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 111.727.

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée VANKSEN GROUP, S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.727, constituée suivant acte reçu le 21 octobre 2005, publié au Mémorial C N ° 311 du 11 février 2006

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Nicolas Van Beek, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'action qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt un euros (EUR 81) chacune, représentant 100% du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du 38, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 7, rue des Mérovingiens - Z.A. du Bourmicht - L-8070 Bertrange.

2. Coordination des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 38, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 7, rue des Mérovingiens - Z.A. du Bourmicht - L-8070 Bertrange, à partir du 12 mars 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la première résolution, l'assemblée décide de modifier comme suit l'article trois alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, N. Van Beek, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16638. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007106604/211/44.

(070121710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

E.I.I.G. SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.437.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107962/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01585. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Chablis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.317.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107936/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.
